

COMMUNIQUE DE PRESSE

LES ARTISANS DU SPECTACLE

Le Lundi 11 Mai 2020

Mercredi 6 Mai 2020, le Président de la République Emmanuel Macron s'est entretenu avec douze artistes afin d'appréhender au mieux les dégâts causés par le COVID 19 et le confinement sur le milieu culturel. Des annonces ont été faites. Elles vont dans le bon sens mais elles ne concernent, hélas, pas toute la profession.

Nous sommes des ARTISANS qui exerçons les métiers de régisseurs/ses, directeurs/trices de productions, directeurs/trices techniques, administrateurs/trices de tournées, bookers, designers lumière, designer sonores, sociétés de transports spécialisés dans le spectacle, sociétés de catering (Restauration des équipes), loueurs de backline (Instruments de musique) et d'effets spéciaux, attachés/ées de presse, agents de sécurité, décorateurs/trices, habilleurs/euses, maquilleurs/euses, coursiers, vendeurs/euses de produits dérivés, prestataires techniques, et bien d'autres ...

Nous sommes les artisans qualifiés qui soutenons, accompagnons, gérons les spectacles vivants, les évènements, les divertissements, les festivals où qu'ils soient.

La crise que nous vivons est inédite. La santé de nos concitoyens est bien évidemment la priorité, néanmoins nous serons vite en très grande difficulté si rien n'est fait pour nous autres intérimaires, indépendants, TPE, PME du spectacle.

Nous sommes 1,3 millions de personnes oeuvrant dans le spectacle et la culture.

Seuls 270 000 d'entre nous ont droit au régime de l'intermittence.

Le plus grand nombre est donc oublié par les dispositifs actuels et les mesures annoncées.

Le secteur de la culture contribue 7 fois plus au PIB que l'industrie du secteur automobile et il affiche une rentabilité de 2% supérieure à l'ensemble des secteurs marchands. D'autre part, 25% du chiffre d'affaire des entreprises du secteur culturel est réalisé nos TPE. Les pouvoirs publics ont donc tout intérêt à aider notre secteur.

Nous sommes pleinement conscients de cette crise inédite. Mais à crise inédite, il faut des mesures inédites.

Les aides annoncées pour soutenir les intermittents du spectacle ne peuvent pas être la seule réponse aux difficultés rencontrées par le secteur.

Le Premier Ministre Edouard Philippe a promis « quoiqu'il en coûte nous soutiendrons nos entreprises », et les ministres Bruno Le Maire et Franck Riester de reprendre récemment « nous allons élargir nos aides, les étendre, identifier les acteurs qui passent au travers des dispositifs ».

C'est bien notre cas, nous passons au travers des dispositifs mis en place. Beaucoup trop d'acteurs artisans de ce secteur sont oubliés.

Comme vous le savez, nous avons été les premiers arrêtés et nous serons vraisemblablement les derniers à reprendre. Les mesures de distanciation sociales permettront-elle une reprise des spectacles ? Le public qui cherche le contact au bord de scène se déplacera-t-il de nouveau ? L'économie de ces spectacles sera-t-elle pérenne ? La diversité culturelle ne va-t-elle pas en pâtir ?

Le spectacle vivant est plongé dans le noir, aidez-nous à remettre la lumière.

Dans ce contexte, nous les Artisans du spectacle, demandons :

1. Une aide pour les travailleurs non-salariés pour pallier l'absence de rémunération. Cette aide serait indexée et plafonnée sur un principe similaire à l'activité partielle. Et ceci jusqu'au 31/08/2021.
 2. Une exonération totale des charges sociales patronales, sans impacter les droits à prestations sociales différées des salariés permanents et intermittents du spectacle, ainsi que l'exonération des charges sociales des dirigeants salariés et non-salariés sur la période du 1er mars 2020 au 31 décembre 2021.
 3. Une révision des conditions d'éligibilité au fond de soutien afin d'exclure le minimum de sociétés jusqu'à la levée de l'interdiction d'exploitation des lieux de spectacle.
 4. Une prolongation des droits jusqu'au 31/08/2021 pour les salariés en contrat court dépendant du régime général liés à l'activité du spectacle (cuisiniers, chauffeurs, agents de sécurité, vendeurs de produits dérivés...) et ce, au même titre que les salariés relevant des annexes 8 et 10.
-

Les Artisans du spectacle est un collectif de personnels indépendants, travailleurs non salariés et salariés gérants des TPE, PME, des travailleurs en contrats courts et intérimaires désirant réagir aux mesures économiques prévues et annoncées par le gouvernement.

Contact: lesartisansdesspectacles@gmail.com

Source chiffres :

https://forumentreprendre.culture.gouv.fr/a-la-une/Les-chiffres-cles-de-l-economie-culturelle?fbclid=IwAR08fYR-cNJVhyicEihDX7yCKXoxDsA_VbVEeaVPe06bdyPrt5kq8SjH9o